

ÉTUDE DE DOSSIER

Concours Assistant 2022

Compte tenu de l'impact du changement climatique, les banques centrales intègrent de manière croissante dans leurs préoccupations la nécessité de verdir la finance, à travers la mise en place d'actions concrètes.

À partir des documents qui vous sont proposés, vous répondrez aux questions suivantes :

1. Définissez en une page le verdissement de la finance (comprenant une présentation des enjeux liés au changement climatique).
2. Les banques centrales sont-elles légitimes à agir contre le changement climatique ?
3. Quelles actions concrètes sont mises en place par la Banque de France pour participer au verdissement de la finance ?

Les questions sont indépendantes. Nous vous recommandons toutefois de les traiter dans l'ordre. Il n'est pas nécessaire de recopier l'intitulé des questions. Les réponses doivent être rédigées en langue française.

LISTE DES DOCUMENTS JOINTS

1. **Transition écologique : la prise de conscience des banquiers centraux**
www.lemonde.fr – E. Albert – 05/06/2021 – 2 pages
2. **Un appel à l'action : Le changement climatique comme source de risque financier**
www.banque-france.fr – Rapport du NGFS – Avril 2019 – 5 pages
3. **Le nouveau rapport du réseau pour le verdissement du système financier présente des actions pour traiter les risques climatiques**
www.bundesbank.de – Communiqué sur le Rapport du NGFS – 24/03/2021 – 1 page
4. **La nouvelle Odyssée des banques centrales contre le changement climatique**
www.latribune.fr – S. Goulard – 11/10/2021 – 1 page
5. **Finance Verte : La Banque de France lance son Centre sur le Changement Climatique (CCC) et publie son 3ème rapport Investissement Responsable (ISR)**
www.banque-france.fr – Communiqué de presse – 30/03/2021 – 2 pages
6. **Charte d'investissement responsable 2021**
www.banque-france.fr – 4 pages
7. **Les banques centrales ne peuvent pas lutter seules contre le changement climatique**
www.bundesbank.de – J. Weidmann – 19/11/2020 – 2 pages
8. **La Banque de France lance une bourse « Jeunes chercheurs » pour la finance verte**
www.banque-france.fr – Communiqué de presse – 27/11/2018 – 1 page
9. **Les banques centrales divisées sur leur rôle face au climat**
www.lefigaro.fr – F. Collomp – 04/06/2021 – 1 page
10. **Que font les banques centrales pour la protection du climat ?**
www.linfodurable.fr – 06/09/2021 – 2 pages

Transition écologique : la prise de conscience des banquiers centraux

Les grands argentiers de la planète acceptent désormais leur rôle dans la lutte contre le changement climatique. Le débat porte sur les modalités de leur action.

En septembre 2015, Mark Carney, alors gouverneur de la Banque d'Angleterre, avait prononcé un discours pour alerter sur les risques que le changement climatique faisait peser sur la stabilité financière. Le *Daily Telegraph*, le grand quotidien conservateur britannique, avait réagi avec un titre agacé : « *Qui a chargé M. Carney du changement climatique ? Quoi d'autre encore ? La guerre en Syrie ?* » À lire le quotidien, qui reflétait une idée très répandue parmi les banquiers centraux, ces derniers n'avaient pas leur place dans le débat environnemental.

Six ans plus tard, le ton a sensiblement changé. Pendant trois jours, du mercredi 2 au vendredi 4 juin, une conférence (virtuelle), organisée notamment par la Banque de France, le Fonds monétaire international (FMI) et la Banque des règlements internationaux, a réuni le gotha des banquiers centraux pour examiner leur rôle dans la lutte contre le changement climatique. Les grands argentiers les plus puissants de la planète étaient présents : Christine Lagarde, présidente de la Banque centrale européenne (BCE), Jerome Powell, patron de la Réserve fédérale américaine, ou encore Yi Gang, gouverneur de la Banque centrale de Chine. Aujourd'hui, le sujet fait presque consensus : les banques centrales veulent agir. « *Ma génération a changé d'avis sur ce sujet, reconnaît François Villeroy de Galhau, le gouverneur de la Banque de France. J'ai changé d'avis.* »

« *Notre planète brûle, renchérit M^{me} Lagarde. On pourrait regarder notre mandat et se dire que c'est aux autres d'agir. Je ne le crois pas.* » À ses yeux, il est évident que le changement climatique va être source de volatilité économique et d'instabilité financière. Il relève donc « *absolument de notre mandat* » d'agir, souligne-t-elle.

Ce débat n'a rien d'une obscure querelle ésotérique. La finance, carburant de l'économie mondiale, a un rôle primordial à jouer dans la transition écologique. S'il faut mettre en place de nouvelles infrastructures pour produire de l'énergie verte, ou changer de fond en comble la technologie des voitures, cela nécessitera d'énormes financements. « *La communauté financière a été cruciale dans la révolution industrielle du XIX^e siècle, rappelle Luiz Pereira da Silva, le directeur général adjoint de la Banque des règlements internationaux. Elle peut jouer le même rôle avec le climat.* »

« Inclure sérieusement les risques climatiques »

Si la prise de conscience des banques centrales est claire, le débat concerne leur action. La BCE se veut pionnière. Elle procède actuellement à une grande remise à plat de sa stratégie, dont le résultat sera présenté à l'automne 2021. Le changement climatique en fera partie.

L'action pourrait se dérouler à trois niveaux, espère M. Villeroy de Galhau. D'abord, la BCE pourrait intégrer le changement climatique dans ses modèles de prévision économique, qui sont très importants dans son travail quotidien. Ensuite, en tant que régulateur, elle pourrait obliger les banques à révéler leur exposition au risque climatique. L'institution de Francfort va mener en 2022 un stress test (test de résistance) climatique des banques, afin de tenter de mesurer les risques de chaque établissement. La Banque de France a déjà effectué cet exercice pour l'Hexagone, mais uniquement sur la base du volontariat des institutions financières.

Enfin, la BCE pourrait agir directement sur les marchés. Dans le cadre de son programme d'achat de dettes, elle détient à ce jour 276 milliards d'euros d'obligations d'entreprise. Une étude de Greenpeace de 2020 a montré que 63 % de ces achats venaient d'entreprises très polluantes : production d'électricité, sociétés d'infrastructure et de transport, automobile... La BCE se contente de refléter le marché, se voulant officiellement neutre. Désormais, elle pourrait décider de « verdier » ses acquisitions d'obligations d'entreprise.

En Europe, cette approche en faveur d'une stratégie environnementale paraît sur le point de s'imposer. Même Jens Weidmann, le très orthodoxe président de la Bundesbank (Banque centrale allemande), a semblé annoncer, mercredi 2 juin, qu'il se rangeait -au moins partiellement- à ces arguments. « *S'il n'y a pas de solution adéquate [sur les marchés financiers], la BCE devra adopter des mesures alternatives pour inclure sérieusement les risques climatiques.* »

« Il faut une standardisation maximale »

Aux États-Unis en revanche, les hésitations perdurent. Si Jerome Powell juge que le changement climatique fait partie de son mandat au nom des risques pesant sur la stabilité financière, il se montre réticent à mettre en place des stress tests climatiques des banques. « *Nous ne sommes pas, et ne cherchons pas à être, des acteurs de la politique climatique en tant que tels. Il faut faire attention à ne pas essayer de remplir un vide politique. Ce n'est pas à nous de le faire.* »

Du côté des Chinois, le discours officiel est plus proche de l'attitude européenne. La réalité, elle, est floue. La Banque centrale affirme avoir conduit des stress tests climatiques des banques, mais les résultats sont confidentiels.

Au-delà de l'action directe des banques centrales, une grande bataille se déroule quant à l'instauration de standards environnementaux officiels, ce qui permettrait de savoir quels investissements peuvent être classés comme « verts ». À ce stade, plus de 200 normes différentes existent dans le monde. Dès lors, pour un investisseur, même de bonne volonté et cherchant à placer son argent dans des projets favorables à l'environnement, la visibilité est très réduite. « *Il faut une standardisation maximale, sinon il risque d'y avoir énormément de "greenwashing" [tendance visant à se donner une image écologique responsable] involontaire* », prévient Christine Lagarde.

Par ailleurs, les entreprises qui le souhaitent peuvent rendre public leur niveau d'impact sur l'environnement, en utilisant une norme dite TCFD (Task Force on Climate-related Financial Disclosures). Au total, 1 500 grandes entreprises y adhèrent, mais sur la base du volontariat. Faut-il rendre la TCFD obligatoire ? M^{me} Lagarde y est favorable. « *La situation actuelle me rappelle l'autorégulation qui était en place avant la grande crise financière [de 2008]. On sait où ça nous a menés.* »

Eric Albert

Un appel à l'action : Le changement climatique comme source de risque financier

Résumé

Dans le rapport d'étape d'octobre 2018, les membres du NGFS¹ ont reconnu que les **« risques liés au climat sont une source de risques financiers. Il appartient par conséquent aux banques centrales et aux superviseurs, dans le cadre de leur mandat, de veiller à la résilience du système financier face à ces risques »**.

Au sein du NGFS, les mandats légaux des banques centrales et des superviseurs financiers varient selon les participants, mais ils incluent généralement une responsabilité en matière de stabilité des prix, de stabilité financière ainsi que de sécurité et de solidité des institutions financières. Même si la responsabilité première de la réussite de l'Accord de Paris relève des gouvernements, c'est aux banques centrales et aux superviseurs, dans le cadre de leur mandat, qu'il revient de définir le rôle substantiel qu'ils devront jouer dans la lutte contre les risques climatiques. Pour exercer ces responsabilités, il est fondamental de comprendre comment les changements structurels affectent le système financier et l'économie dans son ensemble.

Le changement climatique est l'une des nombreuses sources de changement structurel qui affectent le système financier².

Toutefois, en raison de ses particularités, il nécessite une prise en compte et une gestion spécifiques. Ces caractéristiques comprennent notamment :

- **Un impact d'une étendue et d'une ampleur considérables :** le changement climatique affectera tous les agents économiques (ménages, entreprises, administrations publiques), dans tous les secteurs et sur tous les territoires. Les risques seront probablement corrélés avec des points de basculement, voire aggravés par ceux-ci, d'une façon non linéaire. Cela signifie que les impacts pourraient se révéler bien plus importants, et plus étendus et divers que ceux d'autres changements structurels.
- **La prévisibilité :** si les effets précis, l'horizon temporel et la trajectoire future sont incertains, la matérialisation future d'une combinaison de risques physiques et de risques liés à la transition est hautement probable.
- **L'irréversibilité :** l'impact du changement climatique est déterminé par la concentration des émissions de gaz à effets de serre dans l'atmosphère et il n'existe actuellement aucune technologie mature à même d'inverser le processus. Les scientifiques ont démontré avec un degré de confiance élevé qu'au-delà d'un certain seuil, le changement climatique aura des conséquences irréversibles

sur notre planète, même si des incertitudes demeurent quant à leur degré de gravité et leur horizon temporel.

- **La dépendance à l'égard d'actions à court terme :** l'ampleur et la nature des impacts futurs seront déterminées par les actions mises en œuvre aujourd'hui, qui doivent donc s'inscrire dans des politiques crédibles et de long terme. Cela inclut les actions menées par les gouvernements, les banques centrales et les superviseurs, les acteurs de marché, les entreprises et les ménages.

Si aujourd'hui les modèles macroéconomiques ne permettent peut-être pas d'anticiper correctement l'impact économique et financier du changement climatique, la science du climat laisse peu de place au doute : il est nécessaire d'agir dès maintenant pour atténuer le changement climatique et s'y adapter. Le NGFS reconnaît **qu'il existe un risque élevé que les risques financiers liés au climat ne soient pas pleinement reflétés dans la valorisation des actifs. Nous avons besoin d'un leadership collectif et d'une action coordonnée au niveau mondial** et, par conséquent, le rôle des organisations et des plates-formes internationales est crucial.

Le NGFS, en tant que coalition des volontés et de forum reposant sur le volontariat et le consensus, a émis **six recommandations** pour améliorer le rôle des banques centrales, des superviseurs, des décideurs politiques et des institutions financières dans le verdissement du système financier et la gestion des risques liés à l'environnement et au climat. Ces recommandations ne sont pas contraignantes et reflètent les meilleures pratiques identifiées par les membres du NGFS pour faciliter la contribution du secteur financier à la réalisation des objectifs de l'Accord de Paris.

Les recommandations n° 1 à 4 visent à inciter les banques centrales et les superviseurs – qu'ils soient membres ou non du NGFS – à adopter ces meilleures pratiques lorsqu'elles s'inscrivent dans le cadre de leur mandat. Une partie de ces recommandations peut également s'appliquer aux institutions financières.

¹ Central Banks and Supervisors Network for Greening the Financial System – Le Réseau des banques centrales et superviseurs pour le verdissement du système financier.

² Ce rapport est axé sur les risques liés au climat plutôt que sur ceux liés à l'environnement.

Recommandation n° 1 : Intégrer les risques liés au climat dans le suivi de la stabilité financière et la supervision microprudentielle.

Dans cette perspective, les étapes importantes comprennent :

a) Une évaluation des risques financiers liés au climat dans le système financier :

- en cartographiant les canaux de transmission des risques physiques et des risques liés à la transition au sein du système financier et en adoptant des indicateurs-clés pour surveiller ces risques ;
- en menant une analyse quantitative des risques climatiques afin de mesurer les risques dans l'ensemble du système financier, à l'aide d'un ensemble cohérent de scénarios comparables fondés sur des données et recouvrant un éventail de différents états futurs du monde qui soient plausibles ;
- en examinant la façon dont l'impact du changement climatique au plan physique et en termes de transition peut être inclus dans les prévisions macroéconomiques et la surveillance de la stabilité financière.

b) L'intégration des risques liés au climat dans la supervision prudentielle, ce qui implique :

- de collaborer avec les institutions financières :
 - pour s'assurer que les risques liés au climat soient compris et donnent lieu à des discussions au niveau du conseil d'administration, qu'ils soient pris en compte dans la gestion du risque et les décisions d'investissement et intégrés dans la stratégie des entreprises ;
 - pour garantir l'identification, l'analyse et, le cas échéant, la gestion et la déclaration des risques financiers liés au climat.
- de définir les attentes du superviseur afin de fournir des lignes directrices aux institutions financières à mesure que la compréhension évolue.

Recommandation n° 2 : Intégrer des facteurs liés au développement durable dans la gestion des portefeuilles pour compte propre.

Conscient des différentes configurations institutionnelles existant dans chaque juridiction, le NGFS invite les banques centrales à donner l'exemple dans le cadre de leurs propres opérations. Sans préjudice de leurs mandats et statuts, cela inclut l'intégration de facteurs liés au développement durable dans la gestion de certains des portefeuilles existants (fonds propres, fonds de retraite et réserves dans la mesure du possible).

Bien que les banques centrales qui intègrent des aspects environnementaux, sociaux et de gouvernance dans leur gestion de portefeuille se soient concentrées sur les fonds propres et les portefeuilles de retraite, certaines voix se sont élevées en faveur d'une extension de cette approche à la politique monétaire. À plus long terme, le NGFS envisage d'explorer l'interaction entre le changement climatique et les mandats des banques centrales (au-delà de la stabilité financière), ainsi que les effets des risques climatiques sur les cadres de politique monétaire, en accordant l'attention nécessaire à leurs mandats juridiques respectifs.

Recommandation n° 3 : Remédier aux lacunes en matière de données.

Le NGFS recommande que les autorités publiques compétentes partagent les données pertinentes pour l'évaluation du risque climatique (*Climate Risk Assessment* – CRA) et qu'elles les rendent publiques, dans la mesure du possible, dans un référentiel de données. À cet égard, le NGFS juge opportun de mettre en place un groupe de travail conjoint avec les parties intéressées pour remédier aux lacunes existant en matière de données.

Recommandation n° 4 : Sensibiliser davantage et renforcer les capacités d'analyse, encourager l'assistance technique et le partage des connaissances.

Le NGFS encourage les banques centrales, les superviseurs et les institutions financières à mettre en place des ressources en interne et à collaborer au sein de leurs institutions, entre elles et avec d'autres parties prenantes, afin d'améliorer leur compréhension de la manière dont les risques liés au climat se traduisent en risques financiers mais aussi en opportunités. Le NGFS encourage également les parties concernées à proposer une assistance technique aux économies émergentes et en développement afin de les sensibiliser et de renforcer leurs capacités d'action.

Les recommandations n° 5 et 6 ne relèvent pas directement des compétences des banques centrales et des superviseurs, mais font référence à des mesures qui peuvent être prises par les décideurs politiques pour faciliter le travail des banques centrales et des superviseurs. Une partie de ces recommandations peut également s'appliquer au secteur privé.

Recommandation n° 5 : Parvenir à une publication d'informations financières en rapport avec le risque climatique et environnemental sur des bases solides et homogènes au plan international.

Le NGFS souligne l'importance de disposer d'un cadre solide et homogène au plan international pour la publication d'informations financières en rapport avec le risque climatique et environnemental. Les membres du NGFS apportent collectivement leur soutien aux recommandations du groupe de travail sur la publication d'informations financières relatives au climat (*Task Force on Climate-related Financial Disclosures* – TCFD). Le NGFS encourage toutes les entreprises émettrices d'obligations ou d'actions, ainsi que les institutions financières à publier leurs informations conformément aux exigences des recommandations de la TCFD. Le NGFS recommande aux décideurs politiques et aux superviseurs d'envisager d'autres actions pour favoriser une adoption plus large des recommandations de la TCFD et l'élaboration d'un cadre de publication des informations financières en rapport avec le risque environnemental qui soit cohérent au niveau international.

Recommandation n°6 : Favoriser le développement d'une taxonomie des activités économiques.

Le NGFS invite les décideurs politiques à réunir les parties prenantes et les experts concernés afin de développer une taxonomie qui améliore la transparence pour déterminer quelles sont les activités économiques i) qui contribuent à la transition vers une économie verte et à faible émission de carbone et ii) qui sont les plus exposées aux risques liés au climat et à l'environnement (à la fois les risques physiques et ceux liés à la transition).

Une telle taxonomie devrait :

- faciliter l'identification, l'évaluation et la gestion des risques climatiques et environnementaux par les institutions financières;

- aider à mieux comprendre l'écart de risque potentiel entre les différents types d'actifs;
- mobiliser des capitaux en faveur des investissements verts et à faible émission de carbone conformément à l'Accord de Paris.

Dans une certaine mesure, les recommandations n° 1 à 4 nécessitent la mise en œuvre des recommandations n° 5 à 6, mais cela n'exclut pas une action immédiate des banques centrales et des superviseurs.

À l'avenir, le NGFS poursuivra ses travaux aussi longtemps que ses membres le jugeront nécessaire et utile. La leçon à tirer des seize premiers mois d'activité du NGFS est que le changement climatique présente d'importants risques financiers, qui seraient plus facilement atténués par une transition anticipée et ordonnée.

Pour assurer cette transition sans heurts, de nombreux travaux d'analyse doivent encore être menés pour fournir aux banques centrales et aux superviseurs des outils et des méthodologies appropriés en vue d'identifier, de quantifier et de réduire les risques liés au changement climatique dans le système financier. Cela nécessite une concertation étroite et spécifique avec les milieux universitaires et la poursuite de travaux techniques pour traduire les recommandations ou les observations du NGFS en politiques et en actions.

Plus précisément, le NGFS prévoit de préparer plusieurs documents techniques portant sur :

- a) la gestion des risques liés au climat et à l'environnement à l'attention des autorités de supervision et des institutions financières;
- b) des orientations pour l'analyse des risques reposant sur des scénarios;
- c) les meilleures pratiques pour intégrer des critères liés au développement durable dans la gestion des portefeuilles des banques centrales (en particulier en ce qui concerne les investissements respectueux du climat).

Ce rapport a été coordonné par le secrétariat du NGFS/Banque de France.

Pour plus de détails, consulter le site <https://www.banque-france.fr> ou contacter le secrétariat du NGFS à l'adresse suivante sec.ngfs@banque-france.fr



Origine du NGFS



8 banques centrales et superviseurs

ont mis en place un Réseau des banques centrales et des superviseurs pour le verdissement du système financier.



Le NGFS réunit désormais

34 membres et **5 observateurs**,

représentant cinq continents.



Le NGFS est une coalition des volontés.

Il s'agit d'un forum reposant sur le volontariat et le consensus et dont l'objectif est de partager les meilleures pratiques, de contribuer au développement de la gestion des risques liés au climat et à l'environnement dans le secteur financier, et de mobiliser la finance classique afin de soutenir la transition vers une économie durable.



Le NGFS émet des recommandations

qui ne sont pas contraignantes mais qui visent à inciter toutes les banques centrales, les superviseurs et les parties prenantes concernées à prendre toutes les mesures nécessaires afin de favoriser le verdissement du système financier.



Composition et gouvernance du NGFS

DeNederlandscheBank
EUROSYSTEME

Président
Frank Elderson

Secrétariat
Morgan Després

BANQUE DE FRANCE
EUROSYSTEME

Membres pléniers et observateurs



Le nouveau rapport du réseau pour le verdissement du système financier présente des actions pour traiter les risques climatiques

Le réseau pour le verdissement du système financier (NGFS) présente son récent rapport, intitulé « Adapting central bank operations to a hotter world ». Le rapport montre des possibilités d'action concrètes en ce qui concerne la manière dont les banques centrales peuvent tenir compte des risques climatiques dans leurs opérations de politique monétaire.

Pour Sabine Mauderer, membre du Directoire de la Bundesbank, ce rapport constitue une étape majeure. « Il est possible de tenir compte des risques climatiques dans le cadre opérationnel de la politique monétaire. La mise en œuvre est toutefois complexe », a déclaré Mme Mauderer. Pour pouvoir s'adapter aux risques climatiques, une série de défis pratiques et analytiques devraient toutefois être surmontés, y compris en ce qui concerne l'absence et la qualité de données.

Chaque banque centrale devrait indépendamment décider sur cette base quelles mesures spécifiques sont le mieux compatibles avec son mandat, peut-on lire dans le rapport élaboré par le « NGFS-Workstream scaling up green finance », sous l'égide de Mme Mauderer. « Ne pas agir n'est pas une option », a-t-elle déclaré.

Au total, le rapport présente neuf actions concrètes pour les banques centrales. Celles-ci se rapportent aux domaines essentiels des opérations de politique monétaire, à savoir : (1) les opérations de refinancement, (2) le traitement des garanties et (3) les achats de titres.

Elles sont examinées en fonction des quatre critères suivants : (1) leurs effets sur l'efficacité de la politique monétaire, (2) leur contribution à la protection du climat, (3) leur efficacité quant à la gestion des risques et (4) leur faisabilité. Les résultats de cette analyse sont présentés sous forme d'un système de feux tricolores destiné à aider les banques centrales à l'échelle mondiale dans leurs prises de décisions stratégiques, a expliqué Mme Mauderer.

Dans le rapport, le NGFS attire l'attention sur les conséquences du changement climatique pour l'économie et le système financier et, par conséquent, pour la mise en œuvre de la politique monétaire. Les banques centrales devraient être conscientes des risques climatiques afin d'assurer l'intégrité de leurs bilans, a précisé Mme Mauderer.

Membres et observateurs du NGFS

Le NGFS est un réseau mondial qui regroupe des banques centrales et des superviseurs désireux de s'engager en faveur d'un système financier plus durable. Le NGFS réunit 89 banques centrales et superviseurs en tant que membres ainsi que 13 observateurs, représentant cinq continents et environ 75 pour cent des émissions mondiales de gaz à effet de serre. En décembre 2020, la réserve fédérale américaine a également adhéré au réseau.

La nouvelle Odyssée des banques centrales contre le changement climatique

La 9^{ème} édition du Printemps de l'économie, décalé à l'automne, se tient cette semaine. Partenaire de cet événement annuel destiné à vulgariser l'économie pour tous les publics, La Tribune publie une série de tribunes autour du thème choisi pour 2021 : les bifurcations du monde post-Covid.

Les conséquences économiques du changement climatique se font déjà sentir, avec la multiplication d'événements météorologiques extrêmes, tels que des incendies ou des inondations. Ces catastrophes ont des conséquences humaines et économiques, et potentiellement, un impact sur les prix (consécutif par ex. début 2021, à une augmentation des coûts de chauffage en Espagne du fait d'un froid exceptionnel ou à l'introduction, en Allemagne, d'une surtaxe carbone sur les prix des combustibles. À moyen terme, des chocs climatiques plus fréquents provoqueront aussi bien des tensions inflationnistes qu'un ralentissement de l'activité. Quant au capital investi dans des activités nuisibles au climat, il va perdre sa valeur ("stranded assets").

Encore aujourd'hui, les conséquences du changement climatique sont parfois niées, en général elles sont sous-évaluées. Il est vrai qu'il est vertigineux d'imaginer la transformation requise : passer à une alimentation, des logements, des moyens de transport et de production, des loisirs qui ne soient plus carbonés, respecter la nature et la biodiversité, afin de préserver un développement durable.

Pour prendre une image littéraire, la tâche est un peu l'Odyssée du 21^{ème} siècle : comme Ulysse, nous devons entreprendre un voyage incertain, semé d'embûches. Toutefois la prise de conscience est en cours, des solutions existent. La solution passe d'abord par la reconnaissance que l'espèce humaine est à l'origine du problème. Il appartient donc aux hommes de changer de comportement, dans l'intérêt de leurs propres enfants. Inutile d'incriminer les Dieux de la mythologie. La réponse doit être globale et responsable.

Naturellement, dans l'Union Européenne (UE), la responsabilité première revient aux autorités politiques, la Commission Européenne, le Parlement européen et le Conseil, les gouvernements et parlements nationaux, qui détiennent les outils législatifs et la légitimité démocratique. L'UE a pris des engagements ambitieux vers la neutralité carbone. Le Green New Deal et l'ensemble des propositions Fit for 55, comme tous les efforts pour verdir la finance, vont dans le bon sens en combinant des règles, des incitations, des avancées sur un prix du carbone. Les investissements publics sont cruciaux; le fonds Next Generation EU comme l'action de la BEI ont mis à la disposition des Européens des moyens financiers significatifs.

Pour préserver la stabilité financière et, dans le cadre de leur mandat, pour garantir la stabilité des prix, les Banques centrales doivent aussi agir. L'Eurosystème doit contribuer aux objectifs de l'Union. Il ne peut pas perpétuer un système financier nuisible au climat.

Depuis 4 ans environ, les banques centrales ont pris leur part à l'action pour le climat, notamment à travers le Réseau pour le verdissement du système financier (NGFS). Après une phase initiale de diagnostic visant à convaincre (les partenaires sont passés entretemps de 8 à plus de 95), à recenser les canaux par lesquels le changement climatique a un impact sur l'économie et la finance, des outils ont été conçus ; en France des stress tests pilote du secteur bancaire et des assurances ont été organisés. La Banque de France a adopté et mis en œuvre une stratégie d'investissement responsable. Les investissements de l'ensemble de l'eurosystème sont en voie d'être "verdis". La filière finances du G20 a repris son travail sur la finance durable après quelques années d'interruption.

Enfin la Banque Centrale Européenne a annoncé jeudi 8 juillet 2021 un ambitieux plan d'actions en 7 points à horizon 2024. Il s'agit notamment de modifier les projections et analyses macro-économiques, de mesurer l'impact du climat sur les prix, d'encourager une information transparente et de verdir les outils de la politique monétaire. L'Odyssée sera encore longue mais l'équipage européen tout entier est mobilisé.

Sylvie Goulard

Sous-Gouverneur de la Banque de France



COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris le 30 mars 2021

Finance Verte : La Banque de France lance son Centre sur le Changement Climatique (CCC) et publie son 3^{ème} rapport Investissement Responsable (ISR)

Comme annoncé le 23 mars dernier lors de la publication de son Rapport Annuel 2020, la Banque de France reconnaît l'importance du défi climatique et intègre dans sa stratégie d'entreprise des actions ambitieuses pour y faire face.

C'est pourquoi elle met en place, via la création de son Centre sur le Changement Climatique (« *Climate Change Center* ») un pilotage rapproché de l'ensemble de ses initiatives, pour s'assurer de leur bonne articulation et renforcer davantage encore sa capacité d'action vis-à-vis du système financier au sens large.

Le Centre jouera le rôle de *hub* pour l'ensemble des actions engagées par les différentes directions générales dans le domaine de la lutte contre le changement climatique et assurera leur coordination. En particulier, dans le contexte du plan Construire Ensemble 2024 (nouveau plan stratégique d'entreprise récemment annoncé), il s'agit de renforcer l'efficacité de l'action de la Banque de France en s'appuyant sur une expertise dédiée et en contribuant au développement des synergies. Le Centre veillera également à l'articulation des initiatives avec les priorités du *Network for Greening the Financial System* (NGFS), initiative internationale dont la Banque de France assure le secrétariat depuis son lancement en décembre 2017.

Le Centre, qui reprend les moyens actuels du Service de Finance Durable (SFD), est placé au sein du Pôle de Stabilité Financière (PSF), commun à la Direction Générale de la Stabilité Financière et des Opérations (DGSO) et à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), et rattaché à la Direction de la Stabilité Financière (DSF). Il sera présidé par Nathalie Aufauvre, Directrice Générale de la DGSO, et dirigé par Bertille Delaveau et son adjoint Clément Bourgey.

Des économistes seront par ailleurs associés au centre sur le changement climatique. Le Centre sur le Changement Climatique sera opérationnel à compter du 1er avril 2021.

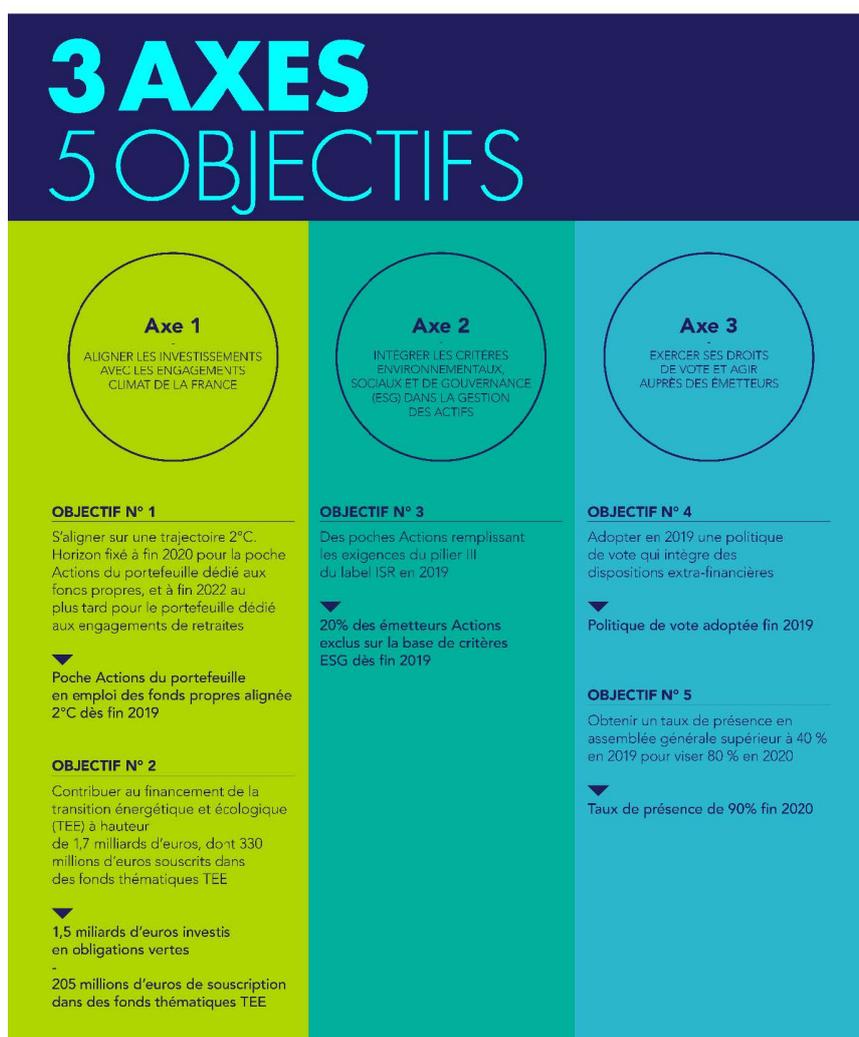
Par ailleurs depuis 2018, la Banque de France met en oeuvre une démarche d'investissement responsable (IR) sur ses portefeuilles d'actifs dont elle a la pleine et entière responsabilité : les portefeuilles adossés à ses fonds propres et aux engagements de retraites, soit 23 milliards d'euros au total.

La stratégie d'IR de la Banque de France est structurée en trois axes : un axe climat aligné sur l'accord de Paris de 2015, un axe d'enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG), un axe d'engagement actionnarial.

Elle publie aujourd'hui son 3^{ème} rapport annuel d'investissement responsable.

En 2020, la Banque de France a atteint l'ensemble des objectifs qu'elle s'était fixés, amélioré ses performances climatiques et ESG, et renforcé sa stratégie :

- **Objectifs atteints** : poche actions du portefeuille dédié aux fonds propres alignée 2°C, investissements TEE (Transition écologique et énergétique) de plus de 1,7 mds d'euros, 20 % d'exclusions ESG (Enjeux environnementaux, Sociaux et de Gouvernance), taux de présence en assemblées générales de 90 %.
- **Amélioration des performances climatiques et ESG des portefeuilles** : par exemple, s'agissant de la poche actions du portefeuille dédié aux fonds propres, -51,5 % de tonnes d'équivalent carbone par millions d'euros investis et -41,4 % d'exposition aux énergies fossiles.
- **Renforcement de la stratégie** : durcissement des exclusions en matière d'énergies fossiles avec notamment l'annonce d'une sortie du charbon en 2024 au plus tard, analyse pour la première fois de l'impact biodiversité des portefeuilles, renforcement du volet social de la stratégie.



CHARTRE D'INVESTISSEMENT RESPONSABLE

2021

1

Institution de la République, banque centrale membre de l'Eurosystème, la Banque de France exerce un large éventail de missions au service de la collectivité. Ces missions relèvent de la stratégie monétaire, de la stabilité financière et des services à l'économie. À travers ses missions, la Banque de France participe au développement d'une économie équilibrée et soutenable en garantissant la confiance des citoyens dans la monnaie et les moyens de paiement, en veillant à la stabilité du secteur financier indispensable à la croissance économique, en contribuant au financement sain des entreprises, notamment les PME et en s'engageant en faveur de l'inclusion des personnes en situation de fragilité financière.

La responsabilité d'entreprise de la Banque de France au service de la société a été réaffirmée lors de l'adoption de sa Charte RSE en décembre 2016 et sera renforcée dans le cadre du nouveau plan stratégique Construire Ensemble 2024.

2

La présente Charte d'Investissement Responsable de la Banque de France s'inscrit dans ce cadre.

Elle traduit là aussi une ambition d'exemplarité dans la prise en compte de cette responsabilité d'entreprise dans toutes ses dimensions, économique, sociale et environnementale, appliquée à son rôle d'investisseur institutionnel. Celui-ci recouvre la gestion des actifs dont elle a la pleine et entière responsabilité, c'est-à-dire les portefeuilles en emploi de ses fonds propres et de ses engagements de retraite, à l'exclusion de ceux qu'elle détient dans le cadre des missions confiées au Système européen de banques centrales par le Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne.

Avec l'adoption de cette Charte, **la Banque de France agit en pleine cohérence avec sa vision d'entreprise exprimée par sa Charte RSE, avec sa**

responsabilité fiduciaire d'investisseur de long terme qui est d'être attentive à tous les types de risques qui peuvent avoir un impact sur le rendement de ses actifs et avec une de ses missions qui est de contribuer à la stabilité financière, à laquelle concourt la maîtrise des risques environnementaux.

3

Au titre de sa responsabilité fiduciaire d'investisseur, la Banque de France s'attache à mettre en œuvre une gestion patrimoniale de ses actifs financiers, c'est-à-dire à assurer une croissance régulière de leur valeur sur le long terme et à maîtriser les risques qui y sont liés. À ce titre, la Banque de France a décidé d'approfondir l'analyse et de formaliser la prise en compte des facteurs ESG (Environnementaux, Sociaux et Gouvernance) dans ses décisions d'investissement. L'expérience et les travaux académiques montrent en effet que ces facteurs peuvent avoir un impact sur les risques et la performance des investissements. Elle a déjà introduit à titre expérimental depuis plusieurs années les critères ESG dans son propre dispositif de cotation des entreprises.

4

La Banque de France est attachée à la **publication d'informations extra-financières appropriées**, en particulier s'agissant de l'impact des mutations environnementales. L'article 173-VI de la loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, remplacé par l'article 29 de la loi du 8 novembre 2019 relative à l'énergie et au climat, constitue, de ce point de vue, une référence à l'échelle internationale.

•/••

•/••

5

La Banque de France soutient les **objectifs de la communauté internationale comme les Objectifs de Développement Durable** adoptés par l'ONU en 2015 et les **10 Principes du Pacte Mondial des Nations Unies** de 2000. Elle entend contribuer à la réponse mondiale pour respecter les Accords de Paris sur le climat de 2015.

Par cette charte, **elle entend respecter quatre principes généraux qui guident la prise en compte des critères ESG selon des modalités adaptées à chaque compartiment d'actifs financiers.**

- Le respect des droits de l'homme et du citoyen tels que définis dans la Déclaration universelle des droits de l'homme : la Banque de France n'investit ni dans la dette publique et parapublique d'un pays à très haut risque ni dans une entreprise domiciliée dans un de ces mêmes pays. À ce titre, sont exclus les investissements dans les entreprises qui ne respectent pas les Conventions d'Ottawa (1999) et d'Oslo (2010) interdisant la production, l'emploi, le stockage, la commercialisation et le transfert des mines antipersonnel et des bombes à sous-munitions.
- Le respect des réglementations nationales et internationales en matière de lutte contre le financement du terrorisme, la corruption et les paradis fiscaux (embargos, États et territoires non coopératifs en matière d'échanges d'informations fiscales, Groupe d'Action Financière – GAFI).
- Le respect des principes de l'Organisation internationale du travail (OIT), notamment le respect de la liberté d'association et du droit à la négociation collective, l'élimination du travail forcé et du travail des enfants et des discriminations en matière d'emplois et de professions.

- L'action en faveur de la protection de l'environnement, la transition énergétique et écologique, les initiatives visant à réduire les changements climatiques ou à s'y adapter (comme la Charte des investisseurs publics en faveur du climat). Dans ce cadre, la Banque de France exclura complètement le secteur du charbon d'ici fin 2024, et plafonnera ses investissements dans les secteurs du pétrole, du gaz et des hydrocarbures non conventionnels.

La Banque de France exclut, enfin, de ses investissements les instruments qui favorisent la spéculation sur les matières premières agricoles.

6

La Charte d'Investissement Responsable de la Banque de France reprend ainsi et amplifie les actions qu'elle conduit déjà en matière d'intégration de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance dans sa gestion d'actifs financiers. Elle définit trois engagements et neuf actions associées qui les déclineront de manière progressive dans le temps.

La Banque de France rendra compte des progrès effectués chaque année dans la mise en œuvre de cette Charte dans un reporting dédié.

LES ENGAGEMENTS D'INVESTISSEUR RESPONSABLE SUR LE PORTEFEUILLE PATRIMONIAL * DE LA BANQUE DE FRANCE

Renforcer l'intégration des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans les décisions d'investissement.

1. Formaliser l'intégration des critères ESG dans les processus d'investissement des gérants de la Banque de France et des gérants externes, de manière progressive et différenciée en fonction de la classe d'actifs et de l'horizon d'investissement.
2. Mettre en place un plan de formation aux enjeux ESG de tous les collaborateurs de la Banque de France impliqués dans la prise de décision d'investissement.
3. Définir et, en tant que de besoin, renforcer les moyens d'analyse nécessaires à l'intégration des facteurs ESG, et se doter des instruments de mise en œuvre des exclusions des portefeuilles décidées.
4. Intégrer le suivi de la mise en œuvre de ces actions dans le mandat des différentes instances de la Banque et les objectifs de ses équipes opérationnelles impliquées dans la définition et la mise en œuvre de sa politique d'investissement.

Améliorer les mesures et le développement de la contribution des portefeuilles d'actifs à la transition environnementale.

5. Formaliser les démarches d'identification et d'évaluation des risques et opportunités liés à la transition environnementale, en particulier au climat, dans les portefeuilles d'actifs.
6. Renforcer les outils d'analyse et les indicateurs d'impact environnemental afin d'assurer progressivement l'alignement des portefeuilles d'actifs financiers avec une trajectoire 2°C.
7. Mobiliser des moyens de recherche pour contribuer, en particulier, à une meilleure connaissance des techniques d'intégration des facteurs environnementaux dans les outils de pilotage des risques et de construction des allocations d'actifs.

Informar des progrès accomplis dans l'atteinte des objectifs et suivre les meilleures pratiques des autres investisseurs institutionnels.

8. Mettre en place et améliorer progressivement un format de reporting public annuel propre à la Banque de France et qui prenne en compte les meilleures pratiques.
9. Suivre avec attention les évolutions des bonnes pratiques en matière d'investissement responsable et les travaux des différents réseaux d'investisseurs institutionnels français et internationaux qui en traitent.

* Portefeuilles en emploi de ses fonds propres et de ses engagements de retraite, à l'exclusion de ceux qu'elle détient dans le cadre des missions monétaires confiées à l'Eurosystème.

Les banques centrales ne peuvent pas lutter seules contre le changement climatique

Tribune parue dans le quotidien « Financial Times »

Imaginez que vous disposiez de pouvoirs magiques qui vous permettraient de faire disparaître la crise climatique mondiale. Les utiliseriez-vous ? Je les utiliserais certainement. La lutte contre cette crise est sans aucun doute un des défis les plus grands et les plus urgents de nos temps. Chacun d'entre nous devrait faire davantage d'efforts pour réduire le réchauffement de notre planète.

Cela vaut également pour les banques centrales et signifie entre autres qu'elles doivent diminuer leur empreinte carbone en tant qu'institutions. Notre réponse ne peut cependant s'y limiter. Tout d'abord, il est essentiel que nous apprenions davantage sur l'impact du changement climatique et des efforts pour y remédier sur la politique monétaire. Les risques financiers liés au changement climatique constituent un autre facteur que les banques centrales doivent prendre en considération. En tant que superviseurs prudentiels et gardiens de la stabilité financière, nous devons veiller à ce que les banques intègrent ces risques de manière adéquate dans leur gestion des risques.

Les banques centrales doivent montrer l'exemple. Nous sommes dans l'obligation vis-à-vis de nos contribuables de contrôler les risques financiers associés à nos opérations de politique monétaire. C'est pourquoi les banques centrales devraient garantir que les risques financiers liés au changement climatique sont pris en compte de manière appropriée dans leur propre gestion des risques.

À cette fin, il est légitime d'attendre des émetteurs de titres et des agences de notation qu'ils fournissent de meilleures informations. L'Eurosystème – c'est-à-dire la Banque centrale européenne et les banques centrales nationales – devrait envisager d'acquérir uniquement des titres ou les accepter en tant que collatéral éligible aux opérations de politique monétaire si leurs émetteurs remplissent certaines obligations de rendre compte liées au climat.

Nous pourrions également envisager d'utiliser uniquement les notations établies par des agences tenant compte de manière adéquate des risques financiers liés au changement climatique. Avec de telles mesures, l'Eurosystème pourrait aider à promouvoir la transparence des marchés ainsi que les normes dans les agences de notation et les banques. Nous agirions en tant que catalyseur pour « verdier » le système financier et apporterions notre soutien à la politique climatique.

Les économistes sont largement d'accord qu'une augmentation du prix du carbone constitue la clé pour ralentir le réchauffement de la planète. Il appartient aux gouvernements et aux parlements de relever ce défi. Ce sont eux qui disposent des instruments appropriés, tels que les taxes et les systèmes de plafonnement et d'échange de droits d'émission ainsi que l'autorité démocratique pour les utiliser.

Ce n'est pas la tâche de l'Eurosystème de pénaliser ou de promouvoir certaines industries. Notre objectif principal est de maintenir la stabilité des prix. Pour atteindre ce but dans une période de crise économique comme celle que nous vivons actuellement, la politique monétaire doit impérativement maintenir les taux d'intérêt à un niveau bas et soutenir l'économie dans son

ensemble. Les programmes d'achats de titres constituent une composante de notre politique monétaire accommodante. Pour être efficace, ils doivent être établis sur une base large. Le principe de « neutralité du marché » a pour but de le garantir et d'éviter des distorsions sur les marchés. Nous devons examiner si nous avons permis – sans en avoir l'intention – qu'une certaine partialité a pu se glisser dans notre portefeuille de titres. Pour cela, la comparaison doit se faire avec l'ensemble des obligations éligibles aux banques centrales. Mais ce n'est pas à nous de corriger des distorsions du marché, des mesures politiques ou des omissions.

Les objectifs de l'Accord de Paris ont été définis par des politiciens élus. Mais jusqu'à maintenant ils ne sont malheureusement pas convenus d'une trajectoire d'adaptation concrète au changement climatique. En tant que père de deux enfants, je regrette vivement de souvent constater que les politiques climatiques sont menées sans conviction et qu'il y a peu d'engagement crédible en faveur d'une transition claire. Mais les banques centrales devraient-elles compenser le manque de volonté politique ? Comment leur intervention serait-elle perçue ? Comme une forme de soutien des mesures politiques ? Comme une tentative de les renverser ? Ou comme un moyen de décharger les politiciens de leur responsabilité ? Les banques centrales seraient-elles entraînées dans les affaires politiques, sapant ainsi leur indépendance ?

L'indépendance des banques centrales n'est pas une excuse pour ne pas agir. Elle est une obligation de rester fixé sur notre objectif principal. Il découle du constat – et d'un large consensus – que la stabilité des prix constitue la meilleure contribution que la politique monétaire puisse apporter à la prospérité de nous tous. La politique monétaire s'est souvent vue attribuer des pouvoirs extraordinaires. Ces louanges n'ont jamais sonné vrai. Lorsqu'il s'agit de sauver la planète, les banques centrales n'ont pas de baguette magique.

Jens Weidmann



Paris, le 27 novembre 2018

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La Banque de France lance une bourse « Jeunes chercheurs » pour la finance verte

La Banque de France a décidé de financer une bourse « Jeunes chercheurs » visant à faire reculer les frontières du savoir en matière de finance verte. Cette bourse a été attribuée aujourd'hui par Mme Sylvie Goulard, sous-gouverneure, lors d'une conférence qui s'est tenue dans les locaux de la banque centrale, et en présence d'un comité de sélection prestigieux [i].

Le financement de la transition vers une économie à faible émission de carbone, compatible avec l'objectif d'un réchauffement planétaire « nettement en dessous de 2° C » tel qu'indiqué dans l'Accord de Paris, et la promotion d'une croissance durable et respectueuse de l'environnement figurent parmi les principaux défis de notre temps. Les banques centrales doivent jouer leur rôle et au sommet international sur le climat (One Planet Summit) qui s'est tenu à Paris en décembre 2017, la Banque de France a pris l'initiative de la mise en place du Réseau des banques centrales et des superviseurs pour le verdissement du système financier (Central Banks and Supervisors Network for Greening the Financial System – NGFS).

Dans ce contexte, la Banque de France est convaincue qu'il est nécessaire de poursuivre les travaux de recherche universitaire en vue d'améliorer notre savoir collectif sur l'incidence exercée par les risques liés au climat sur le secteur financier et sur le financement de la transition vers une économie à faible émission de carbone : « Nous avons besoin d'une 'puissance de feu' intellectuelle pour nous aider à combler le 'déficit de connaissances' », a déclaré Mme Sylvie Goulard. « C'est aujourd'hui l'objet de notre conférence et c'est également l'objectif de la bourse « Jeunes chercheurs » pour la finance verte de la Banque de France qui, je l'espère, contribuera à stimuler la recherche sur la finance verte en France et en Europe ».

Le lauréat de l'année 2018 est M. Louis-Gaëtan Giraudet pour son projet sur les programmes d'éco-prêts à taux zéro qui sont adoptés dans un nombre croissant de pays (France, Allemagne, Japon) afin d'encourager la rénovation énergétique des logements, souvent considérée comme l'une des mesures d'efficacité énergétique les plus rentables. Le projet de recherche a pour but d'identifier les obstacles, côté offre et côté demande, susceptibles de freiner le développement de ce type de prêts. Il améliorera la connaissance des incitations susceptibles de contribuer au renforcement de la finance verte.

Les banques centrales divisées sur leur rôle face au climat

La Fed américaine est en retrait par rapport à la BCE sur le verdissement de leur politique.

Les gouverneurs des banques centrales de Chine, des États-Unis, d'Europe et de la France, côte à côte dans une conférence virtuelle sur le risque climatique : l'image inédite symbolise en elle-même la prise de conscience de l'enjeu dans ce cercle très fermé des grands argentiers de la planète.

La conférence Green Swan, en référence à ces « cygnes noirs » annonceurs de crises financières, a rassemblé pendant trois jours jusqu'à vendredi, le gratin de la finance, à l'initiative de la Banque des règlements internationaux, de la Banque de France et du FMI. Régulièrement accusées par les ONG de ne pas s'engager pleinement dans la lutte contre le changement climatique, les banques centrales multiplient les signaux d'une évolution rapide sur la question. Même si, de part et d'autre de l'Atlantique, notamment, les divisions restent importantes sur la marche à suivre.

« Notre planète brûle et nous pourrions prendre prétexte de notre mandat pour prétendre que c'est aux autres d'agir. Je ne le pense pas », a interpellé Christine Lagarde, présidente de la Banque centrale européenne (BCE). Au contraire, selon elle, « nous échouerions dans notre mandat si nous ne prenions pas en compte le changement climatique ». Des implications qui se traduisent à la fois dans le calcul de l'inflation, dans les achats d'actifs ou les garanties réclamées aux banques, ainsi que dans l'évaluation du risque financier.

Parmi les sujets les plus chauds du moment, la modification des critères d'achats d'obligations par la BCE dans sa politique monétaire, pour tenir compte de l'impact climatique, pourrait figurer au cœur de sa revue stratégique, dont les résultats sont attendus à l'automne. À cet égard, le gouverneur de la Bundesbank, Jens Weidmann, jusqu'à présent très hostile à cette idée, s'est rallié à la possibilité de limiter les investissements dans les secteurs les plus polluants. Un revirement « bienvenu », pour son homologue de la Banque de France, François Villeroy de Galhau. « J'espère clairement que la BCE pourra être un pionnier dans ce domaine. Ce n'est pas juste légitime d'agir, c'est un devoir d'agir », a plaidé ce dernier.

Il a également laissé entendre son espoir de voir aboutir pour la COP26 de Glasgow, en novembre, une norme internationale sur l'obligation de publication pour les entreprises cotées de leur risque climatique, à l'image de ce qui se fait déjà en France et, bientôt, en Europe. Un sujet sur lequel le consensus semble à portée de main. De même que sur la nécessité de « stress tests » pour évaluer la résistance du secteur financier à ces risques.

Stabilité financière

Loin de l'urgence proclamée en Europe, cependant, le président de la Réserve fédérale américaine, Jerome Powell, estime que « c'est au gouvernement et aux élus d'apporter la réponse, pas à la Fed ». S'il reconnaît que le risque climatique relève de son mandat d'assurer la stabilité financière, pas question d'en tenir compte dans la politique monétaire. Son homologue de la Banque populaire de Chine, Yi Gang, voit, lui, son rôle comme celui d'un catalyseur pour « faire comprendre au grand public et aux entreprises les implications profondes » du phénomène. À ce titre, la banque centrale de Pékin vient de publier une taxonomie sur les investissements financiers verts et soutient la publication des risques climatiques des entreprises.

(...)

Florentin Collomp

Que font les banques centrales pour la protection du climat ?

Vues comme les sauveuses de l'économie mondiale lors de la crise financière de 2008 et après l'éclatement de la pandémie, les banques centrales agissent en ordre dispersé en matière de protection du climat, renvoyant la balle aux gouvernements. Tour d'horizon de leurs actions.

Pourquoi agissent-elles ?

Comme la plupart des acteurs du monde financier, elles sont confrontées à la montée des risques liés au réchauffement climatique sur l'économie, ainsi qu'à une pression croissante du public et des ONG.

Certaines d'entre elles, à l'image de la Banque centrale européenne (BCE), assument publiquement aujourd'hui le fait d'intervenir, dans la mesure où le dérèglement climatique a des conséquences directes sur leur mandat, la stabilité des prix et, concernant l'institution de Francfort, la supervision bancaire.

Les débuts de l'action des banques centrales pour le climat sont parfois attribués à un discours jugé fondateur du gouverneur de la Banque d'Angleterre en 2015, Mark Carney, évoquant "la tragédie de l'horizon".

Que décident-elles ?

Parmi les outils à leur disposition figurent les stress tests climatiques, des tests de résistance destinés à juger de la solidité des institutions financières face à des chocs. Alors que la BCE vient de lancer des initiatives en ce sens, la Banque de France a déjà testé neuf groupes bancaires et quinze d'assurances en mai, révélant pour le moment un risque modéré pour ces établissements.

Également dans les cartons de la BCE, la possible prise en compte plus grande du risque climatique dans le choix de ses achats d'obligations émises par les entreprises et lors d'opérations de refinancement, en favorisant les établissements lui apportant comme garanties des actifs qui ne sont pas liés aux activités les plus polluantes.

La Banque de Chine réfléchit aussi aux stress tests climatiques tandis que celle d'Angleterre s'y est mise en juin, passant sur le grill des banques telles que HSBC et Barclays. Elle devrait aussi annoncer avant la fin de l'année son programme de verdissement de ses rachats d'actifs.

Plus généralement, de nombreuses banques centrales se sont jointes au Network of Central Banks and Supervisors for Greening the Financial System (NGFS), qui rassemble aujourd'hui 95 banques centrales et régulateurs, à l'instar de la Banque de Chine, d'Inde ou du Brésil.

Egalement membre, la Banque du Japon a proposé en juin des financements à taux zéro à des instituts de crédit finançant eux-mêmes des acteurs économiques engagés dans des projets pour l'environnement. La "BoJ" va aussi acheter des obligations vertes libellées en devise étrangère.

La plus grosse banque centrale au monde, l'américaine, la Fed, ne brille en revanche pas pour ses initiatives. Son président, Jerome Powell, a notamment affirmé que la protection du climat n'est "pas quelque chose que nous abordons directement".

Toutefois, "nous nous sentons impliqués dans le fait de penser aux risques climatiques", tels que les catastrophes naturelles, a indiqué mercredi la patronne de son antenne de San Francisco, Mary Daly, afin d'y déterminer leurs implications pour l'économie et le système financier.

Ont-elles pris la mesure de l'urgence ?

Leur action "est rapide et lente", juge Eric Dor, directeur des études économiques à l'IESEG School of Management. "Les idées peuvent être assez facilement trouvées et expliquées mais la mise en pratique est très complexe, il faut convaincre de nombreuses parties prenantes", affirme-t-il. De l'imposition de contraintes financières aux établissements lors des tests de résistance, à la sélection des actifs verts à acheter, "il faut être progressif", affirme l'économiste.

À l'image des deux précédentes crises financières, les banquiers centraux des principaux États développés exhortent les gouvernements à prendre eux-mêmes en compte ces questions. "Les banques centrales ont une part du problème à résoudre mais en essayant de le résoudre toutes seules cela ne mènera nulle part", affirme Romain Svartzman, économiste à la Banque de France et co-auteur d'un rapport intitulé "The Green Swan".

"Il n'y a aucun intérêt qu'une banque centrale bouge toute seule dans un pays ou le gouvernement ne fait rien, et vice versa", ajoute-t-il. Une position relayée par la patronne de la BCE Christine Lagarde lors d'un discours à Venise en juillet, affirmant que les gouvernements "contrôlent les outils principaux nécessaires".